



DISCOURS AG 1831^{ème} BSPP DU 25 FEVRIER 2020

Monsieur Patrick DRUOT Président de la 1831^{ème} section de la Médaille Militaire de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris

Messieurs les vice-présidents

Messieurs les Présidents des Associations en vos rangs grade et qualité.

Messieurs les porte-drapeaux

Messieurs chers sociétaires, Chers Amis,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire le plaisir que j'éprouve à être parmi vous aujourd'hui devant ce prestigieux auditoire. Messieurs votre devise « SAUVER ou PERIR » résume votre engagement fort et indéfectible au service de la population et nous ne pouvons que vous manifester notre très grand respect.

Président DRUOT à votre invitation je n'ais pas hésité une seconde à vous assurer de ma venue car j'apprécie particulièrement ces moments privilégiés de rencontre et je vous remercie très sincèrement de m'avoir associé à vos travaux à l'occasion de votre Assemblée Générale.

Je constate et je n'en doutais pas de la bonne tenue de vos comptes du bilan imposant de vos activités, du maintien de l'effectif et de

l'ambiance conviviale qu'il règne dans votre section créée le 6 Juin 1998 soit une longévité de près de 22 ans et fort de 308 membres. Catalan de VALMANYA (Pyrénées Orientales) Abdon Robert CASSO fût le premier général de brigade a commandé la BSPP.

J'insisterai sur le fait qu'il n'y a pas de petites et de grandes sections mais des femmes et des hommes envers lesquels nous sommes liés par un contrat moral dans le cadre de l'Entraide volet primordial de notre association.

Permettez-moi de vous retracer brièvement l'historique et les actions actuelles de notre Société la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire.

La Société Nationale « LES MEDAILLESMILITAIRES » a été créée le 31 Mars 1904. Elle portait le nom des « Médaillés Militaires de France » et était une société de prévoyance, de secours mutuel et de retraite permettant d'instaurer une véritable fraternité entre les Médaillés Militaires, d'étayer leur solidarité intrinsèque par un soutien moral et des appuis matériels. Cette vocation de secours mutuel permet de lier des liens très forts de camaraderie et de faire un réseau de solidarité et de mémoire.

Dès sa création, les militaires d'active furent autorisés à participer à cette association.

Le journal « Les Médaillés Militaires » parut pour la première fois en 1907. En 1909, la société est déclarée de prévoyance alors que la sécurité sociale n'existait pas, elle institua l'orphelinat et la maison de retraites des Médaillés militaires. Cette vocation de secours mutuel créée à son origine verra notre société récompensée officiellement le 5 Juin 1919 par un décret du Président de la République Raymond

POINCARE lui conférant la médaille de Vermeil de la Reconnaissance Française pour les services rendus pendant la guerre pour ses œuvres de solidarité , puis la médaille d'Or le 11 Décembre 1938 sous le 1^{er} septennat du président Albert LEBRUN.

En 1958 elle recevra le diplôme du prestige de la France, assorti d'une citation d'honneur.

Le Maréchal FOCH devint président général de la société nationale en janvier 1920. Sous son impulsion, un immeuble légué dans le 13^{ème} arrondissement fut transformé en hôpital réservé aux médaillés militaires et à leurs familles : c'est l'hôpital Foch repris en 1956 par l'assistance publique. Pendant l'occupation, la société garda une certaine liberté d'action malgré la pression de l'occupant, et entretenit le lien avec ses adhérents qui pour une grande partie, participèrent à des actes de résistance.

Depuis 2012, la société Nationale porte le nom de Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire. Elle n'est comparable à aucune autre association dite patriotique, car elle ne comprend que des militaires qui cultivent cet esprit qui les honore conformément aux paroles prononcées en 1852. Sa devise « VALEUR et DISCIPLINE » est très contraignante. Elle ne souffre d'aucune médiocrité, elle oblige à voir un comportement exemplaire. Celui qui porte cette décoration est tenu à un devoir d'excellence en toutes circonstances. Un manquement à cette ligne de conduite serait indigne de la part de son titulaire.

Reconnue d'utilité publique et d'intérêt général au sein de la société civile et surtout d'être utile et se sentir utile, apolitique et non confessionnel.

Partenaire de la Réserve citoyenne défense et éducation nationale (JORFn°262 du 13 Novembre 2014).

Affiliée à la Fédération André Maginot - GR 113.

Au nombre des objectifs qu'elle poursuit, la préservation des valeurs humaines et républicaines, la sauvegarde de l'honneur et de la dignité de ses membres, également le soutien moral aux plus démunis d'entre eux et à leurs familles.

Particulièrement vigilante, dans l'environnement sociaux économiques du 21^{ème} siècle elle est également préoccupée de l'impact humain des conflits actuels.

C'est ainsi qu'elle place son potentiel solidaire au profit des militaires victimes de leur devoir.

Présidents d'honneur : Le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur actuellement le Général d'Armée Benoît PUGA.

Son Altesse Impérial la princesse NAPOLEON.

Membres d'honneur

Le Gouverneur Militaire de Paris actuellement le Général de Corps d'Armée Bruno LERAY.

Le gouverneur des Invalides actuellement le Général de Corps d'Armée Christophe de SAINT CHAMAS.

Organisation Nationale

Autorité de contrôle Ministère de l'Intérieur et des Finances.

Autorité de Tutelle la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur.

A l'heure actuelle elle regroupe :

40 551 adhérents :

- 26 863 membres titulaires.
- 4 256 membres associés.
- 9 432 dames d'entraide.

Répartis selon le découpage suivant 82 Unions Départementales 678 sections dont la dernière créée est celle du CANADA la 1846^{ème} implantée à OTTAWA le 19/01/2017 elle comporte 45 membres.

Le recrutement n'est pas inhérent à la SNEMM c'est l'ensemble des associations qui connaissent ce problème.

Mais cet état de fait doit être notre souci collectif comment pouvons-nous devenir attractifs pour les jeunes par rapport à leurs amicales régimentaires c'est de développer un secteur reconversion, recherche d'emploi, mise en relations entre entreprises et adhérents dans le panel de nos activités Et de développer une activité de reconversion professionnelle actuellement une convention de partenariat avec « IMPLIC ACTION » organisme composée d'anciens militaires est en cours.

C'est à ce prix que nous toucherons les plus jeunes générations, certaines associations ont déjà eu cette réflexion et ont développés ce secteur. Cette démarche est tout à fait en convergence avec l'Entraide.

Notre site doit devenir plus attractif, moderne et consultable par tous mais bien entendu avec une partie uniquement consultable par nos adhérents nous y travaillons.

CONVENTIONS :

- ADICARE
- La fondation du syndrome de PRADER WILLI maladie infantine
- Les jeunes filles de l'Ecole de la Légion d'honneur de Saint Denis
- Les jeunes sapeurs-pompiers de la BSPP.
- Les blessés de la défense par les dons
- Le CNSD Invictus Game.

Il ne faut pas oublier que c'est la reconnaissance d'utilité publique et d'intérêt général qui nous permettent l'établissement des reçus fiscaux.

CHANCELLERIE

Des adhérents lors de la constitution de leur dossier ont produit de faux documents notamment de fausses citations.

L'ENTRAIDE - SOCIAL

J'insisterai sur le fait qu'il n'y a pas de petites et de grandes sections mais des femmes et des hommes envers lesquels nous sommes liés par un contrat moral.

L'Entraide exige une mobilisation et doit être le devoir de tous car de plus en plus nous dénombrons des situations complexes de précarité. Vous savez que nous sommes à votre écoute pour vous donner entière satisfaction mais dans la vie il faut savoir assumer ses choix et garder à tout âge les pieds sur terre car l'avenir ne se prédit pas il se construit.

Les maîtres mots qui caractérisent l'entraide :

- . VIGILENCE
- . ECOUTE
- . ACCOMPAGNEMENT

Deux citations qui imagent notre volet

La première de VICTOR HUGO

LE PROPRE DE LA SOLIDARITE C'EST DE NE POINT ADMETTRE D'EXCLUSION

La seconde de l'écrivaine GEORGE SAND

LE BESOIN DE S'AIDER ENGENDRE LA BIENVEILLANCE UNE
INDULGENCE MUTUELLE L'ABSENCE DE TOUTE RIVALITE.

Nos actions

En 2014 compte-tenu de la baisse de nos effectifs il a été décidé de verser comme à la Légion d'Honneur 1500€ par enfant pour son de tout compte.

Ancienne mesure : nous accompagnons actuellement 38 enfants soit 23 familles jusqu'à leur 18 ans

Armée de l'Air : 2 familles soit 2 enfants

Armée de Terre : 13 familles soit 23 enfants

Gendarmerie : 7 familles soit 11 enfants

Marine : 1 famille soit 2 enfants

Nous leur versons 1150€ par an et par enfant

Montant versé en 2019 : 44.650,00€

Nos 5 derniers pupilles atteindront leurs 18 ans en 2027.

Prévisions budgétaires de 2021 à 2027 : 145.040 € .

Nos sociétaires dans le besoin : 6 nous leur versons 400€ par semestre soit 800€ à l'année

Montant versé en 2019 : 5.600,00€

Secours ponctuels : 25 dossiers instruits - 22 recevables 3 refusés
montant alloué 9.200€.

DONS : 61.758,69€

COLIS DE NOËL 625 colis montant total 16.763,00€

Bourses scolaires : 18 dossiers

Secondaire 7 dossiers 1.750€

Technique 4 dossiers 1.600€

Universitaire 7 dossiers 2.800€

Montant total 6.150€.

DRAP TRICOLORE

C'est un combat de 10 ans mené par les présidents successifs et des élus (députés, sénateurs, maires) afin de bénéficier d'une draperie tricolore sur le cercueil d'un Médaille Militaire qui n'est pas ancien combattant.

La dernière proposition de loi n°706 du SENAT session extraordinaire 2018-2019 formulée de la manière suivante : *permettant à tout médaillé militaire ayant fait l'objet d'une citation à l'ordre de l'armée de bénéficier d'une draperie tricolore sur son cercueil* n'était pas cohérente puisque détenteur d'une citation il était d'office ancien combattant.

La proposition de loi n'a pas été présentée et remis à Madame la ministre des Armées Mme Florence PARLY pour suite à donner.

Le Grand Chancelier le Général Benoît PUGA lors de son intervention l'an dernier à notre 84^{ème} congrès à l'Ecole Militaire nous affirmait que le président de la République Mr Emmanuel MACRON était favorable à notre demande.

RESIDENCE DE HYERES

Rétablissement de l'équilibre financier de notre résidence désormais certifié EHPA (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées) 63 lits. Actuellement 56 résidents.

Les tarifs d'hébergements par jour :

51,74€ pour une chambre simple

57,80€ pour une chambre double

62,84€ pour une chambre communicante.

Personnes classées en GIR 4, 5 et 6.

GIR 6 : personne autonome dans tous les actes de la vie courante.

GIR 5 : aide ponctuelle à la toilette et à l'habillement.

GIR 4 : personne âgée assurant seule leur déplacement dans leur logis aide partielle toilette et habillage.

Pour les personnes passant en GIR 3 nous avons une convention avec les gueules cassées et nous les dirigeons vers leur établissement situé à la VALETTE à côté de TOULON.

Pour nos résidents sans famille ces derniers reposeront dans une de nos 2 tombes au cimetière de HYERES.

85^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Elle se déroulera les 17 et 18 Juin prochains à l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'active (L'ENSOA), implantée à SAINT MAIXENT L'ECOLE.

Je conclurais par cette interrogation du Maréchal JOFFRE enfant de Rivesaltes qui écrivait en 1914.

La jeune génération de demain aura le bonheur de grandir et de se former à l'école des plus beaux actes de courage et de bravoure que l'histoire du monde n'ait jamais connus. Quels hommes deviendront ceux dont les pères auront été les soldats de la Marne, de l'Yser, de Verdun, de la Somme ? S'ils ne peuvent égaler leurs aînés, ils auront au moins à cœur de se montrer dignes d'eux.

En ces temps particuliers que nous connaissons : cette inculture environnementale et ce mépris forcené des valeurs de la République, régulièrement submergées par des exactions chaque fois plus affligeantes nous consterne mais ne restons pas passifs car la vraie barbarie est bien dans la destruction de notre passé et de notre mémoire.

Permettez-moi Président DRUOT et les membres de votre bureau de vous remercier pour la chaleur de votre accueil et de vous souhaiter une pleine réussite dans vos nombreuses actions dont vous porter le flambeau.

« VIVE LA MEDAILLE MILITAIRE VIVE LA REPUBLIQUE VIVE LA FRANCE »

MESDAMES MESSIEURS JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION.

CREATION DE LA BSPP

C'est à la suite d'un accident historique, un bal tragique auquel l'empereur Napoléon 1^{er} échappe de peu que la prestigieuse institution des sapeurs-pompiers de PARIS voit le jour par le décret du 18 septembre 1811. Il confie cette mission à un corps militaire, le bataillon de sapeurs-pompiers de Paris.